

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Embasol Curatif

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit de protection du bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hoetmer b.v.
Burgemeester de Raadsingel 67A
NL-3311 JG Dordrecht
Nederland
Téléphone: +31 78 6350720
Téléfax: +31 78 6133029
e-mail: hoetmer@hoetmer.com
Site web: www.hoetmer.com

e-mail (personne compétente)

hoetmer@hoetmer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 78 6350720
lun. au ven. 09:00 à 17:00 h, Ce numéro de
téléphone est uniquement disponible durant les
heures ouvrables.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	1	Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS08, GHS09



- Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

- Conseils de prudence
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P391 Recueillir le produit répandu.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de valorisation ou d'élimination.
- Informations additionnelles sur les dangers
 - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - EUH208 Contient perméthrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.
- Composants dangereux pour l'étiquetage
 - Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics; Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	No CE 918-167-1 No d'enreg. REACH 01-2119472146-39-xxxx	50 – < 75	Flam. Liq. 3 / H226 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 4 / H413 EUH066		
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No CE 927-285-2 No d'enreg. REACH 01-2119480162-45-xxxx	10 – < 25	Asp. Tox. 1 / H304 EUH066		
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	No CE 920-901-0 No d'enreg. REACH 01-2119456810-40-xxxx	10 – < 25	Asp. Tox. 1 / H304 EUH066		

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M
perméthrine (ISO)	No CAS 52645-53-1 No CE 258-067-9 No index 613-058-00-2	< 0,25	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410		facteur M (aiguë) = 1.000 facteur M (chronique) = 1.000

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. Éloigner la victime de la zone de danger. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement précautionneusement et minutieusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse résistant aux alcools, L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Poudre BC, Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie des gaz toxiques peuvent se former. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Ramasser mécaniquement, Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez les mains après chaque utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Contrôles techniques appropriés

Fenêtres ouvertes, porte, pour permettre une ventilation suffisante. Si cela n'est pas possible, utiliser un ventilateur pour accroître le renouvellement de l'air.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle), NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité, masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140), type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	légèrement perceptible
Point de fusion/point de congélation	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	65 °C
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	ne s'applique pas
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
---	---------------

Pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

Densité et/ou densité relative

Densité	ca. 0,77 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
---	--

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en matières solides	ca. 0,8 %
----------------------------	-----------

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
perméthrine (ISO)	52645-53-1	oral	1.479 mg/kg
perméthrine (ISO)	52645-53-1	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient perméthrine (ISO). Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		LL50	>1.000 mg/l	poisson	24 h
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
perméthrine (ISO)	52645-53-1	LC50	0,0076 mg/l	guppy (Poecilia reticulata)	96 h
perméthrine (ISO)	52645-53-1	EC50	0,00017 mg/l	daphnie	48 h
perméthrine (ISO)	52645-53-1	EC50	0,5 mg/l	algue	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		disparition de l'oxygène	9,6 %	5 d		ECHA
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		formation de dioxyde de carbone	0 %	3 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
perméthrine (ISO)	52645-53-1	300	5,95	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	3082
	ADR/RID/ADN	UN 3082
	Code IMDG	UN 3082
	OACI-IT	UN 3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	
	ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
	Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
	OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
	Nom technique (composants dangereux)	permethrin (ISO), Hydrocarbons, C9, aromatics
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR/RID/ADN	9
	Code IMDG	9
	OACI-IT	9
14.4	Groupe d'emballage	
	ADR/RID/ADN	III
	Code IMDG	III
	OACI-IT	III
14.5	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)

permethrin (ISO), Hydrocarbons, C9, aromatics

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification

M6

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement

Oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Dispositions spéciales (DS)

274, 335, 375, 601

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

5 L

Catégorie de transport (CT)

3

Code de restriction en tunnels (CRT)

-

Numéro d'identification du danger

90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin

Oui (dangereux pour le milieu aquatique) (permethrin (ISO))

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)

274, 335, 969

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

5 L

EmS

F-A, S-F

Catégorie de rangement (stowage category)

A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement

Oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger

9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)

A97, A158, A197, A215

Quantités exceptées (EQ)

E1

Quantités limitées (LQ)

30 kg

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
Embasol Curatif	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	inflammable / pyrophorique		40
perméthrine (ISO)	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
E1	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 1)	100 200	56)

Mention

56) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
perméthrine (ISO)		a)	
perméthrine (ISO)		a)	

Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Produits chimiques qui sont soumis à la procédure internationale du consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (ci-après dénommée «procédure PIC»).

Nom de la substance	No CAS	Catégorie / sous-catégorie	Restriction d'utilisation
perméthrine (ISO)	52645-53-1	p(1)	b

Légende

b Restriction d'utilisation: interdit (pour la ou les sous-catégories considérées) en vertu de la législation de l'Union
p(1) Sous-catégorie: p(1) - pesticides du groupe des produits phytopharmaceutiques

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Abr.	Description des abréviations utilisées
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la LC50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



Embasol Curatif

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 17.02.2023

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Code interne

ESEMBA